

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE LOGA
COMMUNE RURALE DE SOKORBE
N° 17/CRS/2021

Sokorbé, le 13/09/2021

LE MAIRE

A

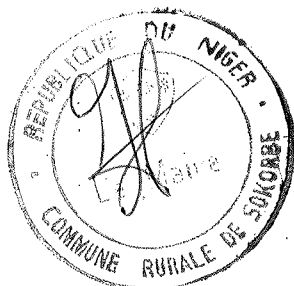
Monsieur Préfet de Loga

BORDERAU D'ENVOI

DESIGNATION	Nbres de pièces	observation
- Procès verbal de Session	(1)	Contrôle de légalité
- Délibération	(1)	
TOTAL	2	

Reçu le
Signature Département de LOGA
Courrier Arrive Sous
no 177
ou 13.09.21

LE MAIRE



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE LOGA
COMMUNE RURALE DE SOKORBE

PROCES-VERBAL DE SESSION

L'An deux mil vingt un, du 02 au 03 Septembre se sont déroulés dans la salle de réunion de la Mairie, les travaux entrant dans le cadre de la 1^{ère} Session Extraordinaire du conseil communal de l'Année 2021 sous la présidence de Monsieur Abdou Saley, Maire de la Commune.

Etaient Présents

01. Abdou Saley, Conseiller élu, Maire de la Commune ;
02. Hamadou Maourikoye, conseiller élu, Adjoint au Maire ;
03. Issaka Haïnikoye, conseiller élu ;
04. Oumarou Soukoundé, conseiller municipal, élu
05. Halidou Bido, Rep. Chef de canton, conseiller de droit.
06. Noufou Mabey, conseiller élu ;
07. Aboubacar Abdou, conseiller élu ;
08. Tahirou Kaïlou, conseiller élu ;
09. Oumarou Adarnou, conseiller élu ;
10. Mahamadou Seyni, conseiller élu ;
11. Zalikia Hamadou, conseillère municipale, élue
12. Kaltouma Hamidouj, conseillère municipale, élue ;
13. Salatou Bohari, conseillère municipale, élue
14. Nafissa Hamidou, conseillère municipale, élue ;

Ordre du Jour : Adoption du PDC

Le quorum atteint, les travaux ont commencé par une fatiah suivie de l'amendement de l'ordre du jour où les conseillers ont jugé utile d'inscrire un point divers afin de porter à la nouvelle équipe de Local Niger.

Après le mot de bienvenue du Maire qui a largement expliqué l'importance du PDC, les conseillers ont suivi avec attention l'exposé fait sur le document par le Directeur Départemental du Plan qui a parcouru point par point le contenu suivi de l'explication par les autres services techniques.

Il faut tout d'abord retenir que La réhabilitation du PDC de la Commune Rurale de Sokorbé est entièrement financée par le PAC/RC,

Pour un budget Total de 3 937 610 000 F répartis comme suit :

- Commune	368 130 000 F
- Bénéficiaires	44 185 000 F
- Partenaires	3 625 295 000 F

Le PDC de la Commune intervient dans quatre (4) grands axes stratégiques à savoir :

1. La production agro-sylvo-pastorale ;
2. L'Amélioration de l'axe équitable aux services sociaux de base ;
3. Promouvoir un déplacement indicatif dans le développement de la Commune ;
4. Promotion de la Paix, la Sécurité et de la bonne gouvernance.

Ainsi, le PDC de la Commune Rurale de Sokorbé est adopté par l'ensemble des conseillers présent pour un total de **3 937 610 000 F** pour une période de cinq (5) ans allant de 2021 à 2025.

Le point divers a été l'occasion pour la plupart des conseillers de connaître le Projet Local Niger, un projet de la Banque Mondiale présent dans huit (8) pays africains dont deux (2) au Niger pour la phase pilote : DongonKiria et Sokorbé. Son domaine d'intervention cadre avec le changement climatique.

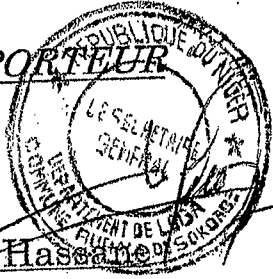
Depuis 2016, ses réalisations sont entre autres les suivantes :

- Fonçage de puits à Kinney et Baziga ;
- Récupération de terres à Baziga ;
- Fonçage de puits à KimiyaKoara et FareyGorou
- Renforcement de capacité des élus locaux ;
- Renforcement de capacité des brigadiers phyto sanitaire ;
- Récupération de terres dégradées à Goudel.

Il est à retenir que la Commune de Sarkorbé, compte tenu du respect des engagements a été beaucoup appréciée par le partenaire qui, compte étendre son intervention dans d'autres communes du pays du fait que la phase pilote a été concluante.

L'Ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

LE RAPPORTEUR



Amadou Hassane

LE PRÉSIDENT



Du 04 Septembre 2021

Portant adoption du PDC de la
Commune Rurale de Sokorbé.

Le Conseil municipal de la Commune Rurale de Sokorbé, régulièrement constitué et réuni en séance publique du 02 au 03 Septembre 2021 dans la salle habituelle de réunion du Conseil sous la présidence de Monsieur Abdou Souley Maire de la Commune, Président du Conseil municipal ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émargée de présences jointe au procès-verbal de la session ;

Le Maire expose « le PDC est l'outil indispensable de travail pour les communes. Après son élaboration, il ne peut être exécutoire que quand il soit validé et adopté par les conseillers avant d'être soumis après de la tutelle pour contrôle de légalité. Etant donné qu'il a déjà fait l'objet validation, je demande votre adhésion pour son adoption »

Vu La Constitution du 25 Novembre 2010 ;

Vu l'Ordonnance N° 2009-002/PRN du 18 Août 2009, modifiant et complétant la loi N° 2002-14 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux ;

Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010, portant Code Général des Collectivités territoriales en République du Niger ;

Vu La loi 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions Administratives et des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret N° 2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003, déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales ;

Vu Le Procès-verbal d'installation du Maire et de son adjoint en date du 6 Avril 2021 ;

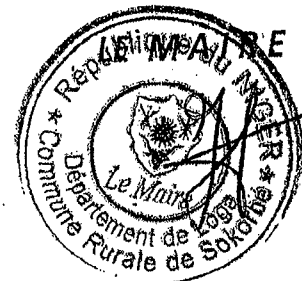
Après avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ainsi qu'enregistré au procès verbal de la session ;

DELIBERE

Adopte la délibération dont la teneur suit :

Article 1 : Les conseillers présents à la session ont adopté à l'unanimité le PDC de la Commune Rurale de Sokorbé pour un montant de 3 937 610 000 F

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



Out signe

- Abdou Sallé ~~AS~~
- Hamadou Maouikoye ~~AM~~
- Mahamadou Seyni ~~MS~~
- Nafissa Hamidou ~~NH~~
- Salamata Bohari ~~SB~~
- Kalouma Hamidou ~~KH~~
- Zolika Hamadou ~~ZH~~
- Moufou Tabeu ~~MT~~
- Oumarou Adamou ~~OA~~
- Imaka Hairikoye ~~IH~~
- Tahirou Kailou ~~TK~~
- Aboubacar Abdou ~~AA~~
- Oumarou Soukoundé ~~OS~~

26